



Compte rendu
Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 3 juin à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la maison de l'Europe, sous la présidence de Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaient Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Loic BOUCHARD, Mme Isabelle ADELIN, M. Olivier PASQUAL, Mme Françoise BRESSON, M. Mathieu DESBAT, M. Jean-Baptiste PAULIN, Mme Brigitte BOURGEAY, M. Rocco CAPPELLETTI, M. Jean PHILIBERT, Mme Laëtitia PONGE, M. Alain NODIN, Mme Marie-Charlotte HERITIER, M. Pierre-Jean LIOBARD, Mme Nadine MICHON.

Étaient absents excusés : Liliane DALLA LIBERA qui donne pouvoirs à Marie Pierre TEYSSIER

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 15 votants : 16

Secrétaire de séance : Laëtitia Ponge

Madame le Maire accueille Nadine MICHON qui remplace Isabelle LUC démissionnaire pour raisons personnelles.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire regrette encore d'être obligée de n'accueillir que les élus et la presse ; elle compte bien la prochaine réunion, si les mesures sanitaires sont levées, reprendre dans des conditions normales l'accueil du public.

Mise en œuvre de la durée légale du temps de travail dans la fonction publique territoriale (1607h)

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail (1 607heures) ;

Les collectivités territoriales et les établissements publics disposent d'un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées délibérantes pour définir les règles relatives au temps de travail de leurs agents ; ces règles devront entrer en application au plus tard le 1^{er} janvier suivant leur définition ; il convient par conséquent d'établir le décompte du temps de travail des agents publics sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, y compris pour le personnel des écoles et périscolaires annualisé.

Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal



Aménagement des abords de la salle des sports – subvention de la Région « Bonus Relance »

Une demande de subvention au titre du « Bonus Relance » a été déposée auprès de la Région, au mois d'octobre 2020, il convient de rédiger la délibération correspondante afin de compléter le dossier.
A l'unanimité le conseil municipal valide cette demande de subvention.

Convention d'occupation temporaire des locaux communaux

Tous les élus ont été destinataires du nouveau projet de convention, élaboré par la commission Vie Locale. La mise à jour de cette convention dont l'objectif est de favoriser le lien social et le maillage associatif local, précise les conditions de mise à disposition des salles en insistant sur les éléments de sécurité, de responsabilité, entre autres.

Il est proposé de fixer une caution de 100€ lors de la remise d'une clef et 30€ pour un badge.

Madame le Maire soumet au vote.

La convention est approuvée à l'unanimité.

Le montant de la caution, soit 100€ pour une clef et 30€ pour un badge, est approuvé par 13 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire et revalorisation des tarifs

La commission Génération a travaillé sur la refonte complète du règlement des temps périscolaires et donne lecture du nouveau règlement à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 qui a été transmis à chaque élu avec la convocation de conseil municipal.

Il est indiqué que les tarifs de ces services n'ont pas été revus depuis 2005 et considère qu'il est nécessaire de pratiquer des tarifs différenciés entre les sévériens qui paient leurs impôts sur la commune et les extérieurs qui ne participent pas financièrement aux fonctionnements de ces services.

Il est proposé la grille tarifaire suivante :

1. Garderies du matin & du soir

	Enfants sévériens	Enfants extérieurs
Garderie du matin	1,50 €	2,00 €
Garderie du soir – 1 ^{ère} heure, de 16h30 à 17h30	1,20 €	2,00 €
Garderie du soir – 2 ^{ème} heure, de 17h30 à 18h30	1,20 €	2,00 €

2. Cantine scolaire et temps méridien

Il est rappelé que le tarif appliqué pour les deux heures du temps « de midi » couvre les coûts de :

- Fourniture des repas,
- Frais de personnel encadrant le restaurant scolaire,
- Fourniture et matériel, fluides et entretien etc
- Personnel encadrant la récréation et les activités méridiennes.



Tranche Quotient familial de la famille / prix par enfant		
QF 1	- 500	4,00 €
QF 2	500 à 800	4,50 €
QF 3	800 et +	5,00 €
Enfants PAI sévériens		2,50 €
Enfants PAI extérieur		4,00 €
Enfants extérieur (QF non applicable)		6,00 €

Le logiciel de gestion du périscolaire sera modifié en fonction des nouveautés et permettra également le suivi des entrées et sorties des élèves au périscolaire.

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du nouveau règlement et les tarifs proposés :

A l'unanimité le conseil municipal valide ce document ainsi que les tarifs applicables dès la rentrée scolaire 2021/2022.

Il est précisé que ces tarifs pourront être révisés chaque année si nécessaire.

Lors du prochain conseil d'école du 22 juin, les parents d'élèves seront informés de ces nouvelles dispositions.

Effacement dette ACRO Bike

Cette entreprise en liquidation judiciaire a quitté la commune. Une dette de 2018 d'un montant 141.75€ correspondant à la TLPE n'a pu être réglée au profit de la commune, il convient donc de délibérer pour acter l'effacement de cette dette et de procéder à un virement de crédits pour alimenter le compte 6542 « créances éteintes ». Madame le Maire soumet au vote.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

Tirage au sort des jurés d'assises 2022

Comme toutes les années, il est nécessaire de procéder au tirage au sort de 3 électeurs pris sur la liste électorale :

- 1 – CLIET Bernard
- 2 – GUIDICI Anaïs
- 3 – REYNAUD Stéphanie ép. OLIVEIRA

Site internet

La conception du nouveau site avance, il convient maintenant de fixer des dates afin que l'équipe municipale puisse travailler sur le contenu. Une présentation du site pourra ainsi être faite et la livraison est prévue pour la rentrée de septembre.

Zone bleue parking Valluy et rue des Verchères, derrière l'église

Pour éviter les stationnements abusifs et de rendre difficile le stationnement des véhicules des membres des associations utilisant la Maison de l'Europe, ou se rendant à l'église, il est décidé de placer ces parkings en zone bleue : stationnement limité à 3heures.

Un arrêté sera pris et la signalisation sera installée à cet effet.



Commune de
CIVRIEUX D'AZERGUES - 69380
Membre C.C. Beaujolais-Pierres Dorées
Canton de Anse
Département du Rhône

Conseil Municipal séance du 3 juin 2021

Questions diverses

Lettre anonyme : un ou des habitants courageux ont adressé un courrier outrageant à la mairie. Une plainte a été déposée en gendarmerie qui est remontée jusqu'au ministre de l'Intérieur. M. Darmanin par courrier a témoigné son soutien à Mme le Maire pour ces faits malveillants à l'égard des représentants de la République, qui pourront être punis.

Centre de Vaccination Anti-Covid : un centre va être ouvert à Chazay dès le 9 juin. Possibilité de prendre des RV sur Doctolib.

Don de bois par la municipalité : une 2^{ème} opération aura lieu le 5 juin. 12 familles sévériennes se sont faites inscrire.

Travaux les Verchères : la démolition de la maison va s'achever dès la semaine prochaine. Les travaux de voirie sur l'impasse Antoine Badard vont pouvoir se faire.

La séance est levée à 21h10.